

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL**  
**DIRECTION GENERALE DES FORETS**



**Communiqué de presse + Note d'information**

**Journée internationale de la montagne »**

**«La biodiversité de montagne »**

**Décembre 2020**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural

Direction Générale des Forêts

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Célébration de la journée internationale de la montagne »

«La biodiversité de montagnes»



Le 11 décembre, journée internationale de la montagne, est célébrée, chaque année, par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, à travers la Direction Générale des Forêts (Point focal national pour le partenariat de la montagne).

Le partenariat de la montagne, rappelons-le, est une alliance volontaire des Nations Unies qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des populations de montagne et pour la préservation des ressources naturelles existantes.

L'importance et la fragilité de ces milieux naturels, nous oblige à les préserver, et à exploiter leurs ressources dans un cadre de développement durable, pour garder l'équilibre dans ces milieux qui constituent un réservoir de connaissances et une référence pour la recherche scientifique.

Malheureusement, les changements climatiques, les pratiques agricoles non durables, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et le braconnage sont autant de facteurs qui nuisent à la biodiversité des montagnes. De plus, les changements dans l'utilisation des terres et l'occupation du sol, ainsi que les catastrophes naturelles, accélèrent la perte de la biodiversité et contribuent à créer un environnement fragile pour les communautés de montagne.

L'évènement sera célébré, à travers le territoire national, sous le thème «**La Biodiversité de montagnes**», choisi par la FAO pour cette année, dans le but de sensibiliser les gens de l'importance de ces écosystèmes de point de vu biodiversité, et richesse biologique.

Elle abritera également l'opération de volontariat qui sera une continuité dans la mis en œuvre de **l'Initiative nationale pour la plantation de 43 millions d'arbres**, avec l'implication du mouvement associatif, la fédération des moudjahidines et tous les partenaires au niveau local en intégrant les plantations dans le cadre des derniers incendies de forêts .

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS



**Note d'information**

**« Journée internationale de la montagne :  
11 décembre 2020 »**

**«La biodiversité de montagne »**



## 1- Contexte :

- Les montagnes sont très sensibles à tout déséquilibre écologique provoqué par l'activité humaine ou par la nature. Ce sont les zones les plus sensibles à tous les changements climatiques dans l'atmosphère.
- A travers ce constat, l'écosystème de montagne mérite une journée pour sa célébration vue son importance ce qui a amené l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la conférence sur l'environnement, à l'adoption du chapitre 13 du Programme d'Action 21 « **Gérer les écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes** » à proclamer **2002 « Année internationale de la montagne »**.



- En cette occasion, l'Assemblée générale a désigné le **11 décembre « Journée internationale de la montagne »** qui est célébrée chaque année à partir de **2003**.
  - La FAO est l'organisation internationale qui coordonne la préparation et l'animation de cette célébration et a pour mandat de promouvoir son observation au niveau mondial. Le programme de gestion des bassins versants et des montagnes du département des forêts est chargé de la coordination de cet événement international.
- Le **partenariat de la montagne** est une alliance volontaire des nations unies, dont les membres œuvrent vers un objectif commun dont l'amélioration des conditions de vie des populations de montagne et la protection de leurs environnements dans le monde entier.
  - Le partenariat de la montagne compte plus de **280 membres** appartenant à des gouvernements, à la société civile, à des organisations intergouvernementales et au secteur privé.
  - En **2002**, la Direction Générale des Forêts (Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural) a été désignée pour coordonner les activités de l'Année internationale de la montagne et en **2007, Point Focal National** pour « le Partenariat de la montagne » par le Ministère des Affaires Etrangères et la FAO.

## 2- Objectifs :

- Cette journée est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à l'importance des écosystèmes de montagne pour la vie sur terre, qui sont un véritable sanctuaire de la biodiversité méritant une prise en charge sérieuse en élucidant les opportunités et les contraintes de leur mise en valeur durable et de créer, des partenariats qui apporteront des changements positifs aux zones de montagnes.
- Elle permet à la communauté internationale d'organiser ce jour-là des manifestations en vue de souligner l'importance du développement durable et la préservation de ces écosystèmes.



Il est à signaler que grâce aux efforts de plaidoyer des membres du Partenariat de la montagne, des objectifs liés à la montagne ont été inclus dans les objectifs de développement durable (ODD 15) qui exhorte à «préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité»; et à travers :

- l'Objectif de développement durable 15.1 du Programme 2030, qui mentionne explicitement la nécessité, d'ici à 2020, de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux;
- l'Objectif 15.4 du Programme 2030 qui requiert, d'ici à 2030, d'assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable; Rappelant l'Objectif 6.6 du Programme 2030 qui exige, d'ici à 2020, de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs;



### 3- Montagnes en quelques chiffres

A L'échelle Mondiale les zones de montagne recouvrent quasiment le quart de la surface terrestre, et sont habitées par environ 12 % de la population mondiale. De plus, les montagnes fournissent des ressources naturelles nécessaires pour les populations habitant dans les zones de basse altitude.

En Algérie, l'espace montagneux s'étend sur tout le long de la partie nord du pays et en bordure des hautes plaines steppiques et est représenté par 03 grands ensembles distincts:

- L'atlas tellien au nord,
  - L'atlas saharien au sud,
  - L'ensemble Tassili-Hoggar à l'extrême sud.
- L'atlas tellien et l'atlas saharien couvrent une superficie de **09 millions d'ha** soit **4%** de la superficie du pays et **22 %** de sa partie nord.
  - Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) a identifié et délimité **20 massifs montagneux** destinés à l'aménagement et à la mise en valeur.
  - La population totale dans ces zones est estimée à **7 millions d'habitants** soit **17%** par rapport à la population nationale dont **3,5 millions en zone rurale** et une population active essentiellement agricole.
  - La production agricole dans ces zones contribue à hauteur de **16%** de la valeur de la production agricole nationale.

#### 4- Potentialités :

Les zones de montagne présentent des potentialités qui peuvent constituer l'assise d'un développement durable impliquant les populations qui y vivent. Il s'agit notamment :

##### ◆ Des ressources en eau :

Les zones de montagnes que l'on peut qualifier de château d'eau des plaines disposent d'importantes potentialités pour la mobilisation des ressources en eau indispensable au développement d'une agriculture plus productive.

##### ◆ Des ressources en terre :

Les principales activités économiques dans ces zones sont constituées principalement de l'agriculture et de l'élevage. La superficie agricole utile est de **1,7 millions ha soit 20 % de la superficie agricole utile nationale.**

Ces ressources sont loin d'être suffisamment et rationnellement exploitées et constituent donc un capital productif important.

En plus des zones de piémonts et contigües, le domaine forestier national et le domaine privé de l'Etat, renferme un potentiel "terre" pouvant être mis en valeur.

##### ◆ Des ressources forestières :

- Les wilayas des zones de montagne ont un patrimoine forestier de plus de **3 millions d'ha soit plus de 50%**.
- Sa prise en main et sa gestion rationnelle permet, en plus de sa fonction de protection, d'instaurer une économie forestière pourvoyeuse d'emplois et de richesse.
- Ainsi la forte présence des populations dans ces zones fait que leur participation et leur association à la valorisation et à la protection du patrimoine forestier est incontournable.
- Elles sont garantes d'un développement durable dans le cadre d'une gestion collective et responsable. Le riverain gagnerait à protéger la forêt afin de perpétuer et augmenter ses revenus; l'administration gagnerait un partenaire pour la préservation et la valorisation de ce même patrimoine.

##### ◆ Des ressources fourragères :

- Les zones de montagne recèlent des ressources fourragères et végétales diverses spontanées et abondantes pouvant engendrer des activités de productions et d'élevage multiples.



## 5- Principaux programmes au niveau des zones de montagne

Conscients de la spécificité de ces régions et les manques enregistrés, les pouvoirs publics n'ont pas manqué d'accorder une attention particulière à leur rencontre en réservant annuellement des programmes spécifiques afin d'améliorer les conditions de vie de la population montagnarde. Citons à titre d'exemple :

- ◆ Programme de coopération avec le FIDA c'est les cas des 03 projets de développement des zones de montagne au niveau de Skikda-Msila et Tlemcen.
- ◆ La mise en œuvre de la politique du renouveau rural (2009-2014) à travers l'élaboration de 12000 projets de proximité de développement rural intégrés dont 70 % sont localisés dans les communes de montagne. Ce programme a touché 750 communes et 5000 localités.
- ◆ Ce programme vise la valorisation des espaces ruraux dont la majeure partie se situe en zone de montagne à travers les sous programmes suivants :
  - ◆ l'aménagement des bassins versants ;
  - ◆ la gestion du patrimoine forestier ;
  - ◆ la lutte contre la désertification
  - ◆ la conservation des écosystèmes naturels au niveau des aires protégées.

### **Programme d'aménagement des bassins versants :**

- Dans le cadre de la protection des bassins versants de barrage contre l'envasement, un programme a été lancé en 2010 par le secteur des forêts en applications des études de protection des bassins versants et qui a concerné 66 bassins versants en amont des barrages.

Le bilan se présente par composante comme suit :

- la mobilisation de l'eau : **2.270** unités et environ de **100 000 ml** séguias et canaux d'amenée d'eau réalisées.
- Le désenclavement : **7300 km** d'aménagement et d'ouverture de pistes rurales ont été réalisées;
- **les plantations** : une superficie de **820.000 hectares** a été plantée (plantation forestière, fruitière et pastorale) depuis la mise en œuvre du plan national de reboisement en 2000 **Soit 66% de l'objectif global** dont plus de **60 %** sont localisées au niveau des zones des montagnes.

### **Amélioration des conditions de vie des populations rurale :**

- Programme spécial lié aux activités d'élevage (2010-2014) : ce programme a permis de développer les activités d'élevage et a permis d'octroyer aux jeunes (hommes et femmes) en chômage des unités d'élevage .A ce titre 127 000 unités (apiculture-bovins et ovin) ont été octroyées à 26 684 bénéficiaires.
- Un nouveau programme, au titre de l'année 2018, est venu s'insérer au profit des wilayas de montagne à savoir l'acquisition des ruches pleines et l'opération d'octroi des plants fruitiers.

Depuis le lancement de l'opération, Globalement **153 332** ruches ont été distribuées au profit de **15 267 bénéficiaires** dont **900** femmes. Et 598 595 plants distribués au **9891** dont **464** femmes.

### Programme de gestion du patrimoine forestier :

Le développement d'activités de mise en valeur dans le domaine forestier national au profit des populations riveraines visant notamment la promotion des investissements s'inscrit dans le cadre de l'une des démarches actuelles adoptées par le secteur des forêts, pour le développement d'une économie forestière.

- ✓ **autorisation d'usages** dans le cadre de développement des activités sur les terres du domaine forestier national conformément au décret n°1-87 du 5 avril 2001, à ce titre **12047 ha** de terres, à travers 31 wilayas, ont été attribués au profit de 3674 bénéficiaires (dont 176 femmes) où 80 % de cette superficie ont été mis en valeur par des actions de plantation fruitière et d'élevage apicole.
  
- ✓ **Création des Forêts récréatives :**
  - **198** sites ont été proposés à la récréation par les conservations des forêts à l'usage récréatif pour une superficie de **4 336,33 ha** touchant 39 wilayas et 173 communes.

### Programme de la conservation des écosystèmes naturels au niveau des aires protégées

#### ✓ Protection de la biodiversité :

Un intérêt grandissant est accordé à la protection de la biodiversité, dont **80% est abrité au niveau des zones montagneuses**, ce qui a incité notre pays à :

- adopter en 2008 le Schéma Directeur des Espace Naturels et des Aires Protégées, déterminant une vision de l'avenir de la biodiversité des espaces naturels, vision qui se veut plus intégrée et plus concertée en ce sens qu'elle place la société et sa mission fondamentale au milieu des multiples préoccupations liées à l'environnement.
  
- créer des aires protégées en particulier dans les zones montagneuses. Les parcs nationaux en zone de montagne sont au nombre de six (06) touchent 32 communes à travers huit (08) wilayas d'une superficie totale de **165.362 ha**.
  
- A cela, s'ajoute le classement de deux aires protégées, la réserve nature de Cap Landles wilaya d'Oran sur une superficie de 1 632 ha aire terrestre et 4 283 ha d'aire marine, et le parc national de Babort Tababort qui s'étale sur trois Wilayas Béjaia, jijel et Sétif sur une superficie de 23 656 Ha.
  
- Au plan international, l'Algérie a rejoint le réseau MAB (**Man And Biosphère**) en proposant en 1986 le parc culturel du Tassili comme première réserve de biosphère algérienne. t économique et social et maintien des valeurs culturelles qui y sont associées.



- Zones humides: **1451** zones humides sont alimentés par nos montagnes, et qui représentent des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité



floristiques et faunistiques et participent à la régulation du débit des cours d'eau (atténuation des crues, prévention des inondations..).

**50** zones humides sont classées sur la liste de **la convention de Ramsar** des zones humides **d'importance internationale** couvrant une superficie de **03 millions d'hectares**.

### Protection des forêts contre les incendies

- Vu l'exposition des zones de montagne aux risques fréquents d'incendie de forêts favorisées par l'existence d'essences méditerranéennes très inflammables mais aussi par les changements climatiques un dispositif est mis en place, chaque année, pour la lutte contre les feux de forêts en collaboration avec les différents partenaires (DGPC, MTP, Wilaya, APC, riverains, association des chasseurs...).



- A ce titre, le bilan des feux de forêts fait ressortir pour l'année 2020, une superficie totale de **42 338 Ha incendiée** dont **15 587 Ha** forêts, **13 552 Ha** maquis et **13 199 Ha** broussailles.